

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Circulaire n°01

du 26 Chaâbane 1437H correspondant au 02 juin 2016 relative à la préinscription et à l'orientation des titulaires du baccalauréat au titre de l'année universitaire 2016-2017

La présente circulaire a pour objet de définir les règles générales applicables, en matière de préinscription et d'orientation, aux titulaires du baccalauréat au titre de l'année universitaire 2016 – 2017.

L'accès à l'enseignement et la formation supérieurs est ouvert aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre étranger reconnu équivalent.

1. Préinscription, orientation et inscription

1.1 Conditions générales

L'orientation vers l'enseignement et la formation supérieurs obéit à un classement qui repose sur les quatre paramètres suivants :

- les vœux exprimés par le titulaire du baccalauréat,
- la série et les résultats du baccalauréat : moyenne générale du baccalauréat, mention et la note des matières essentielles,
- les capacités d'accueil des établissements d'enseignement et de formation supérieurs
- Les circonscriptions géographiques.

Pour participer au classement, certains domaines de formation, filières de formation et classes préparatoires, exigent une moyenne générale minimale au baccalauréat. Cette moyenne n'ouvre pas automatiquement droit à une inscription définitive.

Ce classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat.

Des conditions complémentaires de préinscription sont exigées pour l'accès à certains domaines de formation, filières de formation et classes préparatoires.

En plus des conditions précédentes, l'accès à certaines filières (Instituts des Sciences et Techniques Appliquées, Domaine « Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives », Ecoles Normales Supérieures) est subordonné à la présentation d'un certificat médical de bonne santé ou à un entretien avec un jury.

La préinscription, l'orientation et le recours des nouveaux bacheliers se font exclusivement en ligne. Pour réaliser ces opérations, deux sites Internet sont mis à la disposition des nouveaux bacheliers:

<http://www.orientation.esi.dz>

<http://www.mesrs.dz>



Dans la suite du texte, la dénomination « sites internet dédiés » servira à désigner les deux sites internet ci-dessus mentionnés.

Pour permettre et faciliter l'accès à ces deux sites internet, une connexion gratuite est mise à la disposition des nouveaux bacheliers, à partir des cyberspaces ouverts à cet effet au niveau des établissements universitaires.

Les dispositions de la présente circulaire, accompagnées du guide de l'étudiant sont téléchargeables sur tout support numérique (Ordinateur, Tablette, Téléphone portable) à partir des sites internet dédiés.

La circulaire en ligne, interactive, permettra de :

- fournir toutes les conditions d'accès aux établissements de l'enseignement supérieur,
- donner diverses informations concernant les filières de formation dispensées dans les établissements universitaires,
- préciser les procédures d'inscription dans les établissements universitaires des titulaires d'un baccalauréat spécifique (Lycée Bouamama),
- clarifier les procédures de demande d'équivalence et d'inscription dans les établissements universitaires pour les titulaires d'un baccalauréat étranger,
- fournir des informations concernant les formations dispensées dans les établissements de formation supérieure relevant d'autres départements ministériels,
- fournir un accès aux informations relatives aux œuvres universitaires (bourse d'études, transport, hébergement, restauration).

1.2 Préinscription et orientation en licence dans le système Licence - Master – Doctorat (LMD)

L'annexe 01 (pages 13 à 31) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les licences des domaines de formation du système LMD.

Colonne 1 : Code d'identification des domaines ou des filières de formation,

Colonne 2 : Domaines ou filières de formation,

Colonne 3 : Etablissements d'enseignement et de formation supérieurs assurant le domaine ou la filière de formation,

Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacun des établissements d'enseignement et de formation supérieurs,

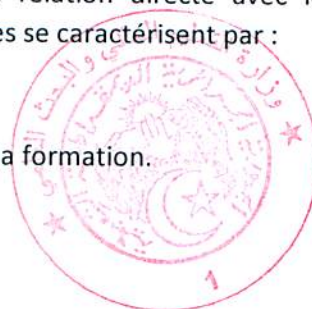
Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux domaines ou filières de formation,

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription. Cette colonne fait apparaître le mode de participation au classement en vue de la préinscription aux domaines ou filières de formation.

1.3 Préinscription et orientation dans les filières à recrutement national

Les Filières à Recrutement National concernent des Licences dispensées dans les établissements universitaires dans des domaines et filières de formation en relation directe avec le secteur socio économique environnant. Outre leur caractère national, ces filières se caractérisent par :

- des conditions pédagogiques particulières,
- un encadrement pédagogique spécifique,
- une forte implication du secteur socioéconomique dans la formation.



L'annexe 02 (pages 32 à 40) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les filières à recrutement national.

Colonne 1 : Code d'identification de la filière à recrutement national,

Colonne 2 : Intitulé de la filière à recrutement national,

Colonne 3 : Intitulé des spécialités,

Colonne 4 : Etablissement de formation assurant la filière à recrutement national,

Colonne 5 : précise le caractère national de chacune des filières à recrutement national,

Colonne 6 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux filières à recrutement national,

Colonne 7 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription aux filières à recrutement national.

1.4 Préinscription et orientation dans les masters à cursus intégré de licence (MCIL)

Les masters à cursus intégré de licence sont des formations de 05 années (licence + master) dispensées dans des établissements universitaires dans des domaines et filières de formation en relation directe avec le secteur industriel. Les masters à cursus intégré de licence se caractérisent par :

- des conditions pédagogiques particulières,
- Un encadrement pédagogique spécifique,
- l'adossement de la formation à un laboratoire de recherche,
- une forte implication du secteur industriel dans la formation et dans la recherche.

L'annexe 03 (pages 41 à 42) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les masters à cursus intégré de licence.

Colonne 1 : Code d'identification du master à cursus intégré de licence,

Colonne 2 : Filière de formation du master à cursus intégré de licence,

Colonne 3 : Intitulé des spécialités,

Colonne 4 : Etablissement de formation assurant le master à cursus intégré de licence,

Colonne 5 : précise le caractère national de chacun des masters à cursus intégré de licence,

Colonne 6 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux masters à cursus intégré de licence,

Colonne 7 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription aux masters à cursus intégré de licence.

1.5 Préinscription et orientation dans les différents Instituts des Sciences et Techniques Appliquées

Les instituts des Sciences et Techniques Appliquées sont des espaces universitaires personnalisés, à l'intérieur de l'université, dédiés exclusivement à des formations de licence professionnalisante en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi, et offrent à leurs diplômés, la possibilité d'acquérir des compétences académiques et professionnelles à même de les rendre rapidement opérationnels.

Les formations proposées par les instituts des Sciences et Techniques Appliquées sont appelés à couvrir les besoins du secteur tertiaire (services, commerces...) et du secteur secondaire (transformation, production de biens...).

Au titre de la rentrée universitaire 2016–2017, les titulaires du baccalauréat souhaitant poursuivre leurs études dans un Institut des Sciences et Techniques Appliquées doivent postuler à une préinscription dans un Institut des Sciences et Techniques Appliquées de leur choix.

L'inscription finale dans un Institut des Sciences et Techniques Appliquées est subordonnée à l'acceptation suite à un entretien.

L'annexe 04 (pages 43 à 45) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les instituts des Sciences et Techniques Appliquées.

Colonne 1 : Code d'identification des domaines ou des filières de formation dispensées dans les instituts des Sciences et Techniques Appliquées,

Colonne 2 : Domaines de formation,

Colonne 3 : Filières de formation,

Colonne 4 : Licences professionnelles,

Colonne 5 : Les établissements de formation assurant les formations,

Colonne 6 : précise le caractère national de recrutement dans les Institut des Sciences et Techniques Appliquées,

Colonne 7 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux formations,

Colonne 8 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription.

1.6 Préinscription et orientation dans les écoles supérieures

Au titre de la rentrée universitaire 2016–2017, les titulaires du baccalauréat souhaitant poursuivre leurs études dans une école supérieure doivent :

- Postuler à une préinscription dans une classe préparatoire,
- Etre sélectionnés parmi les candidats aux classes préparatoires;

Au terme de l'opération d'orientation, le bachelier peut être affecté dans une classe préparatoire de son choix en fonction des disponibilités d'accueil.

Après avoir validé les deux années d'étude dans les classes préparatoire, et ayant réussi le concours d'accès, classant et sanctionnant, les étudiants sont affectés dans une des écoles supérieures sur la base de trois critères :

- 1- la moyenne obtenue au concours,
- 2- les vœux exprimés par l'étudiant,
- 3- les capacités d'accueil des écoles supérieures.

Les classes préparatoires sont de cinq (05) types différents et donnent accès au choix à un des cinq (05) types d'écoles supérieures.

A- Les classes préparatoires en Sciences et Technologie : permettent d'accéder à l'une des écoles supérieures suivantes :

- Ecole Nationale Polytechnique d'Alger
- Ecole Nationale Polytechnique d'Oran
- Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine
- Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics d'Alger
- Ecole Nationale Supérieure de l'Hydraulique de Blida
- Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie d'Annaba



- Ecole Supérieure des Technologies Industrielles de Annaba
- Ecole Supérieure des Sciences Appliquées de Tlemcen
- Ecole Supérieure en Génie Electrique et Energétique d'Oran

B- Les classes préparatoires en Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales : permettent d'accéder à l'une des écoles supérieures suivantes :

- Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Koléa
- Ecole Supérieure de Commerce de Koléa
- Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée de Koléa
- Ecole Supérieure de Gestion et Commerce International de Koléa
- Ecole Supérieure des Sciences de Gestion de Annaba
- Ecole Supérieure de Comptabilité et de Finance de Constantine
- Ecole Supérieure de Management de Tlemcen
- Ecole Supérieure d'Economie d'Oran

C- Les classes préparatoires en Sciences de la Nature et de la Vie : permettent d'accéder à l'une des écoles supérieures suivantes

- Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie d'El Harrach.
- Ecole Supérieure des Sciences de l'Aliment et des Industries Agroalimentaires d'Alger
- Ecole Supérieure Agronomique de Mostaganem
- Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie de Constantine
- Ecole Nationale Supérieure en Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral d'Alger (pour les spécialités « Aquaculture » et « Halieutique » de la filière hydrobiologie marine et continentale)

D- Les classes préparatoires en Informatique : permettent d'accéder à l'une des écoles supérieures suivantes :

- Ecole Nationale Supérieure d'Informatique d'Alger
- Ecole Nationale en Informatique de Sidi Bel Abbès

E- Les classes préparatoires intégrées « spécifiques » : permettent d'accéder à l'une des écoles supérieures suivantes :

- Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger
- Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie de Constantine
- Ecole Nationale Supérieure en Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral d'Alger

L'annexe 05(pages 46 à 50) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les classes préparatoires.

Colonne 1 : Code d'identification de la classe préparatoire,

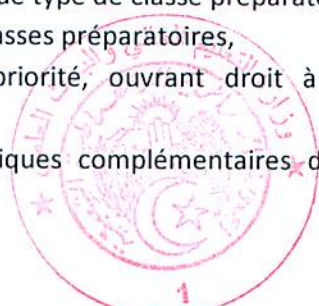
Colonne 2 : Classe préparatoire au sein des écoles et universités,

Colonne 3 : Ecoles nationales supérieures relevant de chaque type de classe préparatoire,

Colonne 4 : précise le caractère national de chacune des classes préparatoires,

Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux classes préparatoires,

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription aux classes préparatoires.



1.7 Préinscription et orientation dans les Ecoles Nationales Supérieures et instituts

L'annexe 06 (pages 51 à 53) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les écoles nationales supérieures et instituts.

Colonne 1 : Code d'identification des filières de formation,

Colonne 2 : Intitulé des filières de formation,

Colonne 3 : Ecole nationale supérieure ou l'institut assurant la filière de formation,

Colonne 4 : précise le caractère national de chacune des écoles nationales supérieures ou des instituts,

Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux filières de formation,

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription dans les écoles nationales supérieures et les instituts.

1.8 Préinscription et orientation dans les Ecoles Normales Supérieures

Les écoles normales supérieures offrent au bachelier, des parcours dédiés à la formation des formateurs au profit du secteur de l'éducation nationale, pour les trois paliers : primaire (Professeur de l'Ecole Primaire), moyen (Professeur de l'Enseignement Moyen) et secondaire (Professeur de l'Enseignement Secondaire).

Les places pédagogiques disponibles dans les écoles normales supérieures sont fixées annuellement, par filière et par wilaya, selon les besoins exprimés par le secteur de l'éducation nationale.

L'inscription finale dans ces écoles normales supérieures est subordonnée au résultat de l'entretien. Le candidat retenu pour une formation dans ces écoles est tenu de signer un contrat d'engagement avec le secteur de l'éducation dans lequel est stipulé le lieu d'affectation à l'issue de sa formation.

L'annexe 07 (pages 54 à 60) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les écoles normales supérieures.

Colonne 1 : Code d'identification des filières de formation,

Colonne 2 : Intitulé des filières de formation,

Colonne 3 : Ecole normale supérieure assurant la filière de formation,

Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacune des écoles normales supérieures,

Colonne 5 : Séries de baccalauréat, hiérarchisées par priorité, ouvrant droit à l'accès aux filières de formation,

Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription dans les écoles normales supérieures.

1.9 Préinscription et orientation dans les filières des sciences médicales et vétérinaires

L'annexe 08 (pages 61 à 63) fait apparaître dans ses colonnes, les règles générales applicables en matière de préinscription et d'orientation dans les filières des sciences médicales et vétérinaires

Colonne 1 : Code d'identification des filières de formation,

Colonne 2 : Intitulé des filières de formation,



- Colonne 3 : Etablissements d'enseignement et de formation supérieurs assurant la filière de formation,
Colonne 4 : Circonscriptions géographiques relevant de chacun des établissements d'enseignement et de formation supérieurs,
Colonne 5 : Séries de baccalauréat ouvrant droit à l'accès aux filières de formation,
Colonne 6 : Bases de classement et conditions pédagogiques complémentaires de préinscription, Cette colonne fait apparaître le mode de participation au classement en vue de la préinscription aux filières de formation.

1.10- Inscription des titulaires du baccalauréat spécifique

L'annexe 09 (page 64) concerne le baccalauréat spécifique (Lycée Bouamama). L'annexe 09 permet à un titulaire du baccalauréat spécifique de positionner la série de son baccalauréat par rapport aux autres séries de baccalauréats délivrés par le Ministère de l'Education Nationale.

Une fois la concordance établie, l'annexe 09 de la présente circulaire fournit les informations nécessaires ainsi que les possibilités d'inscription dans les établissements universitaires et les conditions d'accès.

Important :

Les titulaires d'un baccalauréat spécifique ne sont pas soumis à la procédure de pré inscription et d'orientation en ligne, mais sont soumis aux conditions d'accès à chaque filière comme stipulées dans la présente circulaire et aux **moyennes minimales consultables sur les sites web dédiés du MESRS à compter de septembre 2016.**

Du **mercredi 14 septembre au mardi 20 septembre 2016**, les bacheliers munis de leur diplôme original peuvent se rapprocher d'un établissement universitaire de leur choix pour une inscription dans la formation choisie et ce, conformément aux critères d'accès.

1.11- Inscription des titulaires du baccalauréat dans les établissements hors MESRS

L'annexe 10 (pages 66 à 73) fait état des possibilités d'inscription dans des établissements sous tutelle pédagogique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et relevant d'autres secteurs ministériels et donne pour ces différents secteurs, les informations suivantes :

- les établissements sous tutelle,
- les formations dispensées,
- les conditions d'accès
- ainsi que les sites web de ces établissements pour plus d'information.

Pour les établissements de formation supérieure relevant du Ministère de la Défense Nationale, la liste des établissements concernés ainsi que les conditions d'accès sont disponibles sur le site web de ce ministère (www.mdn.dz)

L'annexe 11 (page 74) fait état des codes des wilayas.

L'annexe 12 (page 75) présente le réseau des établissements universitaires.



2. Modalités de préinscription et d'orientation

2.1 Préinscription

Le titulaire du baccalauréat doit remplir, en ligne, une fiche de vœux disponible sur les sites Internet dédiés, dans le respect des règles générales définies dans les annexes de 02 à 08.

Il doit y faire figurer par ordre décroissant six (06) choix possibles parmi les domaines de formation du système LMD et/ou les classes préparatoires et/ou les filières à recrutement national et/ou les écoles et/ou les filières des sciences médicales et vétérinaires dans lesquels il souhaiterait s'inscrire. Dans sa fiche de vœux, le titulaire du baccalauréat doit mentionner au moins dans un de ses six (06) choix, une filière LMD dispensée dans un établissement universitaire.

Pour rappel, la fiche de vœux est transmise, exclusivement par voie électronique, à travers les sites Internet dédiés.

Les préinscriptions en ligne sont obligatoires pour tous les bacheliers. Tout bachelier n'ayant pas accompli et finalisé sa préinscription en ligne dans les délais impartis, perdra toute possibilité de s'inscrire dans une filière de son choix.

En cas d'absence à l'entretien obligatoire pour certaines filières, le bachelier perdra toute possibilité de s'inscrire dans une autre filière de son choix.

2.2 Traitement informatique

Le traitement national informatisé prendra en charge toutes les fiches de vœux des nouveaux bacheliers, saisies et transmises en ligne. Sur la base de la combinaison des quatre paramètres de préinscription et d'orientation, ce traitement conduit à satisfaire chacun des nouveaux bacheliers dans l'un de ses six choix.

Dans le cas particulier où aucun des six (06) choix n'a pu être satisfait, il est proposé au nouveau bachelier concerné une affectation dans un domaine de formation ou une filière de formation.

Les résultats du traitement national informatisé sont mis à la disposition des bacheliers sur les sites Internet dédiés.

En consultant l'un de ces sites, le bachelier prendra connaissance de son affectation. Il se présentera, alors, à l'établissement de son affectation, pour déposer son dossier d'inscription, s'acquitter de ses droits d'inscription, retirer les documents de confirmation de son inscription définitive et prendre connaissance de la programmation des enseignements.

3. Circonscriptions géographiques d'inscription

Le rattachement des circonscriptions géographiques d'inscription des nouveaux bacheliers dans les domaines de formation et filières de formation, tel que défini dans les annexes correspondantes, peut être modifié pour garantir une meilleure affectation des nouveaux bacheliers, dans les établissements d'enseignement supérieur, offrant plus de capacités d'accueil, d'encadrement et d'hébergement.

En particulier, pour les instituts et certaines filières « sensibles », les filières à recrutement national, les écoles nationales supérieures et les filières des sciences médicales, le bachelier peut être affecté dans tout établissement d'enseignement supérieur du territoire national en fonction des disponibilités d'accueil.

4. Recours

Dans le cas d'une affectation ne répondant à aucun des six (06) choix exprimés dans la fiche de vœux, le nouveau bachelier peut introduire un recours exclusivement en ligne selon le calendrier ci-dessous. Dans ce cas, il doit remplir, en ligne, une fiche de vœux comportant trois choix par ordre décroissant de filières, dans le respect des règles générales définies dans les annexes de 02 à 08.

Le recours, ainsi introduit, sera traité conformément aux conditions pédagogiques requises au titre de l'année universitaire 2016-2017 et des capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur. Les résultats du recours sont consultés via les sites internet dédiés.

5. Réorientation

Dans le cas où le bachelier, orienté vers une filière subordonnée à la présentation d'un certificat médical de bonne santé ou à un entretien avec un jury, est déclaré non admis, il est réorienté vers l'un de ses autres choix mentionnés sur la fiche de vœux dans le respect des conditions pédagogiques requises au titre de l'année universitaire 2016-2017 et des capacités d'accueil des établissements d'enseignement supérieur. Dans ce cas, l'établissement d'accueil, en première affectation, est tenu de mener toute la procédure de cette réorientation dans le cadre des conférences régionales.

Pour permettre la réorientation de ces bacheliers, les établissements concernés doivent informer les bacheliers de leur admission ou non sous 24h.

6. Calendrier des préinscriptions, recours et inscriptions définitives

Le calendrier des préinscriptions, recours et inscriptions définitives des nouveaux bacheliers, au titre de l'année universitaire 2016-2017 sera fixé ultérieurement.

7. Cas particuliers

7.1 Les titulaires du baccalauréat obtenu avec mention « Excellent »

Le titulaire du baccalauréat obtenu avec mention «Excellent» remplit, en ligne, une fiche de vœux en mentionnant deux (02) choix parmi les filières proposées, dans le respect des conditions fixées en matière de série du baccalauréat : il sera satisfait dans l'un de ses choix.

7.2 Les titulaires du baccalauréat obtenu avec mention « Très Bien »

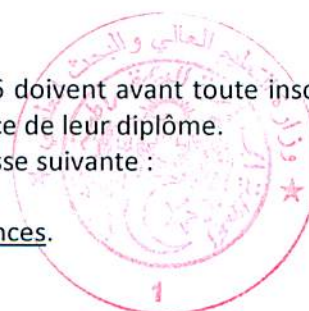
Le titulaire du baccalauréat obtenu avec mention «Très Bien» remplit, en ligne, une fiche de vœux en mentionnant quatre (04) choix parmi les filières proposées, dans le respect des conditions fixées en matière de série du baccalauréat : il sera satisfait dans l'un de ses choix.

7.3 Les titulaires d'un diplôme étranger obtenu en 2016

Les titulaires d'un diplôme de baccalauréat étranger obtenu en 2016 doivent avant toute inscription dans un établissement universitaire, procéder à une demande d'équivalence de leur diplôme.

La demande de l'équivalence se fait via le site web du MESRS à l'adresse suivante :

<https://www.mesrs.dz/les-equivalences>.



Le dossier de demande d'équivalence comprend les documents suivants :

- Copie du diplôme du baccalauréat
- Copie du relevé de notes du baccalauréat
- Copie de la pièce d'identité
- Fiche de renseignements à remplir en ligne

Lors du dépôt de demande d'équivalence, le bachelier titulaire d'un baccalauréat étranger doit indiquer impérativement, dans la fiche de renseignements, la filière souhaitée.

Le délai de délivrance de l'équivalence est de 72h après le dépôt du dossier complet en ligne.

Le bachelier peut se présenter, après 72h, au niveau du bureau des équivalences (M.E.S.R.S. au 11, Chemin Doudou Mokhtar – Ben Aknoun – Alger), pour retirer l'original de son équivalence. Il devra se munir de tous les documents originaux ci-dessus énumérés.

Toutefois, une copie de l'équivalence, peut lui être transmise, par mail, à sa demande.

Important :

Les titulaires d'un baccalauréat étranger ne sont pas soumis à la procédure de pré inscription et d'orientation en ligne, mais sont soumis aux conditions d'accès à chaque filière comme stipulées dans la présente circulaire et aux **moyennes minimales consultables sur les sites web dédiés du MESRS à compter de septembre 2016.**

Du **mercredi 14 septembre au mardi 20 septembre 2016**, les bacheliers munis de leur diplôme original accompagné de son équivalence peuvent se rapprocher d'un établissement universitaire de leur choix pour une inscription dans la formation choisie et ce, conformément aux critères d'accès.

Afin de confirmer le niveau requis en langues étrangères pour l'inscription dans les filières à recrutement national, les filières des sciences médicales et vétérinaires et les filières dispensées par les écoles nationales, un test de langues étrangères sera organisé par l'établissement d'accueil.

7.4 Les titulaires d'un baccalauréat obtenu antérieurement à la session 2016

Les titulaires d'un baccalauréat algérien obtenu antérieurement à la session 2016 et n'ayant pris aucune inscription universitaire peuvent, au titre de l'année universitaire 2016-2017, déposer à partir du 04 septembre 2016, une demande d'inscription auprès de l'établissement d'enseignement et de formation supérieurs de leur circonscription géographique de rattachement, selon les conditions pédagogiques et la moyenne minimale d'accès à la filière ou au domaine, de l'année d'obtention de leur baccalauréat et ce, dans la limite des places pédagogiques disponibles.

Les titulaires d'un baccalauréat étranger obtenu antérieurement à la session 2016 et n'ayant effectué aucune inscription universitaire ou participé au concours d'accès de l'année antérieure peuvent, au titre de l'année universitaire 2016-2017, postuler à une inscription dans un établissement d'enseignement et de formation supérieur selon la procédure et les conditions indiquées dans la rubrique 7.3. de la présente circulaire.

Les dates limites d'inscription dans les établissements universitaires sont fixées au mardi 20 septembre 2016.

7.5 Les titulaires de plusieurs baccalauréats

Les titulaires de plusieurs baccalauréats ne peuvent bénéficier que d'une seule inscription.

7.6. Transferts

Le bachelier inscrit en août 2016 et qui souhaite changer de filière, une plateforme transfert est mise à sa disposition sur les sites internet dédiés.

La demande de transfert doit se faire obligatoirement et exclusivement en ligne.

Après étude, une réponse parviendra au concerné.

Il devra soit valider sa nouvelle inscription, soit maintenir son inscription initiale.

Le calendrier des transferts sera fixé ultérieurement.



Il est demandé aux chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs et aux directeurs des œuvres universitaires de prendre, chacun en ce qui le concerne, toutes les dispositions utiles en vue d'assurer la plus large diffusion, en direction des nouveaux bacheliers et de leurs parents, du contenu de la présente circulaire et de toutes informations relatives aux cursus de formations supérieures, aux diplômes les sanctionnant et aux conditions d'accès aux œuvres universitaires.

Par ailleurs, il est recommandé d'informer que la présente circulaire est disponible au format numérique et interactif, accompagnée du guide du nouveau bachelier, téléchargeables via les sites internet dédiés.

J'attache la plus grande importance à la diffusion et à l'application rigoureuse des dispositions de la présente circulaire.

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**



Sommaire des annexes

Tableaux	Domaines et filières de Formation	Pages
Annexe 01 : Points de Formation et conditions d'inscription en licence du système LMD		13
I	Sciences et Technologies	15
II	Sciences de la Matière	16
III	Mathématiques et Informatique	17
IV	Sciences de la Nature et de la Vie	18
V	Sciences de la Terre et de l'Univers	19
VI	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	20
VII	Droit et Sciences Politiques	21
VIII	Lettres et Langues Etrangères	23
IX	Sciences Humaines et Sociales	26
X	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	29
XI	Arts	29
XII	Langue et littérature Arabes	30
XIII	Langue et Culture Amazighes	31
XIV	Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville	31
Annexe 02 : Domaines ou filières à recrutement national		32
I	Sciences et Technologies	33
II	Sciences de la Matière	36
III	Mathématiques et Informatique	37
IV	Sciences de la Nature et de la Vie	38
V	Sciences de la Terre et de l'Univers	38
VI	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	39
VII	Sciences Humaines et Sociales	39
VIII	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	40
IX	Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville	40
Annexe 03 : Masters à Coursus Intégré de Licence		41
Annexe 04 : Instituts des Sciences et Techniques Appliquées		43
Annexe 05 : Classes préparatoires		46
Annexe 06 : Ecoles nationales supérieures et instituts		51
Annexe 07 : Ecoles normales supérieures		54
Annexe 08 : Filières de formation supérieure en sciences médicales et vétérinaires		61
Annexe 09 : Baccalauréat spécifique (Lycée Bouamama)		64
Annexe 10 : Tutelle pédagogique		66
Annexe 11 : Code des Wilayas		74
Annexe 12 : Réseau des établissements universitaires		75

NB : Codification des domaines et filières :

- spécification du domaine : D + deux chiffres, exemple : D01, D11, D12
- spécification de la filière : codification à trois chiffres, exemple : 012, 082, 093



ANNEXE 01

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription en licence dans le système LMD



DOMAINES ET FILIERES DE FORMATION

Codes	Domaines et filières de Formation
D01	Sciences et Technologies
D02	Sciences de la Matière
D03	Mathématiques et Informatique
D04	Sciences de la Nature et de la Vie
D05	Sciences de la Terre et de l'Univers
D06	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales
D07	Droit et Sciences Politiques
D08	Lettres et Langues Etrangères
D09	Sciences Humaines et Sociales
D10	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
D11	Arts
D12	Langue et littérature Arabes
D13	Langue et Culture Amazighes
D14	Architecture, urbanisme et métiers de la ville



I. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ET TECHNOLOGIES : D01

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
011	Sciences et Technologies	- Univ. Béjaïa - Univ. Blida 1 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Ghardaïa - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 2 - Univ. Biskra - Univ. M'Sila - Univ. Tebessa - Univ. Skikda - Univ. Constantine 1 - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Adrar - Univ. Béchar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret - Univ. Saida - Univ. Mostaganem - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Naama	06,19 09,15,16,44 17 26 47 11 04 05 07,30 10,28 12 21 23,25,43 39 40 41 01 08,37 13,22,46 14 20,32 27 38 45	Priorité 01 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques Priorité 02 : . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne de mathématiques ou la moyenne de Physique obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 10/20
012	Sciences et Technologies	- Univ. Laghouat - Univ. Bouira - Univ. Khemis Miliana - Univ. Constantine 3 (Génie des Procédés) - Univ. Jijel - C. Univ. Mila - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mascara - Univ. Oran1 - C. Univ. El Bayadh	03,47 10,16,26,28,34 44 23,25 18,21 43 13,22 29,48 31,46 32		
013	Sciences et Technologies	- Univ. Bumerdes - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj	16,35 06,19,43 23,25,36 21,24 07,30,33,47 10,15,34		
014	Sciences et Technologies	- USTHB - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Chlef - C. Univ. Maghnia - C. Univ. Ain Temouchent - C. Univ. Relizane	16 09,15,34 02,44 13 46 48		
015	Sciences et Technologies	- C. Univ. Tipaza - USTO (Oran)	16,42 31,48		



II DOMAINE DE FORMATION SCIENCES DE LA MATIERE : D02

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
021	Sciences de la Matière	- Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 1 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Adrar - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret (+ A. Sougheur) - Univ. Saida - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - USTO (Oran) - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Relizane	03,47 06,19 17 26 11 04 05 07,30 12 21 23,25,36 10,15,34 39 40 41 01 08,37 13,22,46 14 20,32,45 27 29 31 38 48	. Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne de Physique obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 10/20
022	Sciences de la Matière	- Univ. Blida 1 - Univ. Bouira - Univ. Khemis Miliana - Univ. Jijel - Univ. Sétif 1 - Univ. Constantine 1 - Univ. El Tarf - Univ. Ouargla - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Oran 1	09,15,16,42,44 10,26,28,34 44 18,21 06,19 23,25,43 36 07,30,33,47 13,22 31,46		
023	Sciences de la Matière	- Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Guelma - Univ M'Sila	09,15,34 16 21,24 10,28		
024	Sciences de la Matière	- Univ. Boumerdes - Univ. Chlef - C. Univ. Ain Témouchent	16,35 02,44 46		



III. DOMAINE DE FORMATION MATHÉMATIQUES INFORMATIQUE : D03

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
031	Mathématiques et Informatique	- Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Blida 1 - Univ. Bouira - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 2 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Annaba - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret - Univ. Saida - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - USTO (Oran) - C. Univ. Tindouf - C. Univ. Naama - C. Univ. Relizane	03,47 06,19 09,15,16,42,44 10,26,28,34 17 26 11 04 05 07,30 12 18,21 23,25,36 39 40 41 43 01 08 13,22,46 14,38 20,32 27 29 31 37 45 48	Priorité 01 . Mathématiques Priorité 02 . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note de mathématiques doit être supérieure ou égale à 11/20
032	Mathématiques et Informatique	- Univ. Alger 1 - Univ. Khemis Miliana - Univ. Guelma - Univ. Sétif 1 - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Oran 1	16 44 21,24 06,19 07,30,47 10,15,34 13,22 31,46		
033	Mathématiques et Informatique	- Univ. Tizi Ouzou - Univ. Boumerdes - Univ. Ghardaïa - Univ. Skikda - Univ. M'Sila - Univ. El Tarf - Univ. Chlef - C. Univ. Ain Témouchent	09,15,34 16,33,35 47 21 10,28 36 02,44 46		



IV. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE : D04

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
041	Sciences de la Nature et de la Vie	- Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Blida 1 - Univ. Bouira - Univ. Alger 1 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 1 (Sciences Agronomiques) - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Annaba - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Béchar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Saida - Univ. Mostaganem - USTO (Oran) - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Naama	03,47 06,19 09,15,42,44 10,26,28,34 16 17 26 33,35 11 04 05 07,30 12 18,21 23,25,36 39 40 41 43 01 08,37 13,22,46 14 20,32 27 31,48 38 45	Priorité 01 : .Sciences Expérimentales . Mathématiques Priorité 02 : . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat
042	Sciences de la Nature et de la Vie	- Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaia - Univ. Skikda - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. Sétif 1 - Univ. Constantine 1 - Univ. El Tarf - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mascara - Univ. Oran 1 - C. Univ. El Bayadh	44 47 21 10,15,34 06,19 23,25 36 13,22 29,48 31,46 32		
043	Sciences de la Nature et de la Vie	- Univ. Tizi Ouzou - USTHB - Univ. Batna 2 (Sciences Biologiques) - Univ. Guelma - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Chlef - C. Univ. Aïn Témouchent - C. Univ. Relizane	09,15,34 16 05 21,24 10,28 07,30,47 02,44 46 48		



V. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS : D05

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
511	Géologie	- Univ. Tizi Ouzou - USTHB - Univ. Khemis Miliana - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 2 - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - Univ. Tindouf	09,15,34,35 16,33,47 03,17,26,42,44 11 04 05,07,28,39 12,40,41 18,21,43 06,10,19 23,25,36 13,22,45,46 14,38 29,48 20,27,31,32 01,08,37	. Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat
512	Géologie	- Univ. Guelma - Univ. Chlef - Univ. Sidi Bel Abbès	21,24 02,44 13,22		
513	Géologie	-Univ. Constantine 1 - Univ. Ouargla	21,23,25 07,30,47		
521	Géographie et Aménagement du Territoire	- USTHB - Univ. Djelfa - Univ. Tebessa - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Oran 2	09,10,11,15,16,33,35,42, 03,17,26,44,47 12,40,41 06,19 23,36 01,02,08,13,14,20,22,27,29, 31,32,37,38,45,46,48		
522	Géographie et Aménagement du Territoire	- Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 2 - Univ. Constantine 1	04 05,07,28,30,39 18,21,23,24,25,34,43		



VI. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET COMMERCIALES : D06

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
611	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	- Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 3 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - C. Univ. Tamanghasset - C. Univ. Illizi - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 1 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Annaba - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Béchar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Saida - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. Tindouf - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Relizane	03,47 06,19 09,15,34 16 17 26 35 11 33 04 05 07,30 12 18,21 23,25,36 39 40 41 43 01 08 13,22,46 14 20,32,45 27 29 31 37 38 48	Priorité 01 . Gestion et Economie Priorité 02 . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
612	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	- Univ. Blida 2 - Univ. Ghardaia - C. Univ. Aflou - Univ. Sétif 1 - Univ. Skikda - Univ. Sci Islamiques E.A.K - Univ. Sidi bel Abbès - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Ain Témouchent	09,15,16 47 03 06,19 21 23,25 13,22 32 46		
613	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	- Univ. Guelma - Univ. Constantine 2 - Univ. M'Sila - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - C. Univ. Barika - Univ. Chlef - C. Univ. Maghnia	21,24 23,25,43 10,28 10,15,34 36 05 02,44 13,46		
614	Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales	- C. Univ. Tipaza - Univ. Bouira - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ouargla	16,42 10,26,28,34 44 07,30,47		



VII. DOMAINE DE FORMATION DROIT et SCIENCES POLITIQUES : D07

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
711	Droit	- Univ. Laghouat - Univ Béjaïa - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Djelfa - Univ. Boumerdes - C. Univ.Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 1 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Annaba - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Adrar - Univ. Béchar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret (+ A. Sougheur + A. Ksar Challala) - Univ. Saïda - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. Tindouf - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Naama - C. Univ. Relizane	03,47 06,19 09,15,16,44 10,26,28,34 17 35 11 04 05 07,30 12 18,21 23,25,36 39 40 41 01 08 13,22,46 14 20,32 27 29 31 37 38 45 48	Priorité 01 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
712	Droit	- Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Médéa - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaïa - C. Univ. Aflou - Univ. Sétif 2 - Univ. Constantine 1 - Univ. Skikda - Univ. M'Sila - C. Univ. Barika - Univ. Sidi Bel Abbas - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Ain Témouchent	09,15,34 16,33 26 44 47 03 06,19 23,25,43 21 10,28 05 13,22 32 46		
713	Droit	- C. Univ. Tipaza - Univ. Guelma - Univ. Ouargla - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. Chlef - C. Univ. Maghnia	16,42 21,24 07,30,47 10,15,34 36 02,44 13,46		



VII. DOMAINE DE FORMATION DROIT et SCIENCES POLITIQUES : D07(suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
721	Sciences Politiques	- Univ. Laghouat - Univ. Blida 2 - Univ. Alger 3 - Univ. Djelfa - Univ. Boumerdes - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 1 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Sétif 2 - Univ. Annaba - Univ. M'Sila - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Adrar - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret (+ A. Sougheur) - Univ. Saida - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Relizane	03,47 09,15,26,33,42,44 16 17 10,35 11 04 05 07,30 12 18,21 06,19 23,25,36 28 39 40 01 08,37 13,22,46 14 20,32,45 27 29 31 38 48	Priorité 01 : . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20
722	Sciences Politiques	- Univ. Tizi Ouzou - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaia - C. Univ. Aflou - Univ. Skikda - Univ. Constantine 3 - Univ. Sidi Bel Abbes	09,15,34 44 47 03 21 23,25,43 13,22		
723	Sciences Politiques	- Univ. Guelma - Univ. Ouargla - Univ. Chlef	21,24,41 07,30,47 02,44		



VIII. DOMAINE DE FORMATION LETTRES ET LANGUES ETRANGERES : D08

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
811	Langue Allemande	- Univ. Alger 2 - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Oran 2	03,06,09,10,11,15,16,17,26, 33,35,42,44,47 04,05,07,08,12,13,22,24,28, 30,34,36,39,40,41,43 01,02,14,18,19,20,21,23,25, 27,29,31,32,37,38,45,46,48	Priorité 01 : . Langues Etrangères Priorité 02 : . Lettres et Philosophie Priorité 03 : . Mathématiques . Techniques . Mathématiques . Sciences . Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
821	Langue anglaise	- Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Blida 2 - Univ. Alger 2 - Univ. Djelfa - Univ. Médéa - Univ. Boumerdes - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaïa - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 2 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. M'Sila - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Chlef - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret - Univ. Saida - Univ. Mascara - Univ. Oran 2 - C. Univ. Naama - C. Univ. Relizane	03 06,19,33 09,15,42 16 17 26 35 44 47 11 04 05 07,30 12 18,21 23,25,36 24 28 39 40 41 43 01 02 08,37 13,22,46 14,38 20,32 29 31 45 48		Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note d'anglais obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20
822	Langue anglaise	- Univ. Tizi Ouzou - Univ. Skikda - Univ. Constantine 1 - Univ. El Tarf - Univ. Mostaganem - C. Univ. Ain Temouchent	09,15,34 21 23,25 36 27,38 46		
823	Langue anglaise	- Univ. Sétif 2 - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. Ouargla - Univ. Sidi Bel Abbes	06,19 10,15,34 07,30 13,22		



VIII. DOMAINE DE FORMATION LETTRES ET LANGUES ETRANGERES : D08 (Suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
831	Langue Espagnole	- Univ. Alger 2 - Univ. Laghouat - Univ. Tlemcen - Univ. Mostaganem - Univ. Oran 2	06,09,10,11,12,15,16,25,26, 33,35,42,44 03,17,28,39,40,47 01,08,13,20,22,45,46 02,18,19,27,29,30,34,43,48 04,05,07,14,21,23,24,31,32, 36,37,38,41	Priorité 01 : . Langues Etrangères Priorité 02 : . Lettres et Philosophie Priorité 03 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
841	Langue française	- Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Alger 2 - Univ. Djelfa - Univ. Boumerdes - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 2 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret - Univ. Saida - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Naama - C. Univ. Relizane	03,47 06,19 09,15,42,44 10,26,28,34 16,33 17 35 11 04 05 07,30 12 18,21 23,25,36 24 39 40 41 43 01 08,37 13,22,46 14 20,32 27 29 38 45 48		Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note de français obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20
842	Langue française	- Univ. Médéa - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaia - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Constantine 1 - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Oran 2	26 44 47 06,19 21 23,25 10,15,34 13,22 31,46		
843	Langue française	- Univ. Tizi Ouzou - Univ. Ouargla - Univ. M'Sila - Univ. El Tarf - C. Univ. Barika - Univ. Chlef - C. Univ. Ain Témouchent	09,15,34 07,30,47 10,28 36 05 02,44 46		



VIII. DOMAINE DE FORMATION LETTRES ET LANGUES ETRANGERES : D08 (Suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
851	Langue Italienne	- Univ. Blida 2 - Univ. Alger 2 - Univ. Annaba	01,08,09,13,14,15,20,22,27,29,31,32,37,38,42,44,45,46,48 02,03,06,10,11,16,17,26,33,35,47 04,05,07,12,18,19,21,23,24,25,28,30,34,36,39,40,41,43	<u>Priorité 01 :</u> . Langues Etrangères <u>Priorité 02 :</u> . Lettres et Philosophie <u>Priorité 03 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
861	Langue Turque	- Univ. Alger 2 - Univ. Sci. Islamiques EAK	01,02,03,06,08,09,10,11,13,14,15,16,17,20,22,26,27,29,31,32,33,35,37,38,42,44,45,46,47,48 04,05,07,12,18,19,21,23,24,25,28,30,34,36,39,40,41,43		



IX. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : D09

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
911	Sciences Humaines **	- Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Djelfa - C. Univ. Tamanghasset - C. Univ. Tipaza - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 1 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Adrar - Univ. Béchar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 1 - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Relizane	03,47 06,19 09,15,44 10,26,28,34 17 11 16,42 04 05 07,30 12 21 23,25,36 24 39 40 41 01 08,37 13,22,46 14,38 27 29 31 32 48	Priorité 01 : . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
912	Sciences Humaines **	- Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 2 - Univ. Médéa - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaia - C. Univ. Aflou - Univ. Sétif 2 - Univ. Jijel - Univ. Constantine 2 - Univ. M'Sila - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbès	09,15,34,35 16,33 26 44 47 03 06,19 18,21 23,25,43 10,28 20,32,45 13,22		
913	Sciences Humaines **	- Univ. Sci. Islamiques EAK - Univ. Ouargla - Univ. Chlef	23,25 07,30,47 02,44		
921	Sciences Humaines - Sciences de l'information et de la communication	- Univ. Alger 3 - Univ. Constantine 3	16,33 23,25,43		

** Filières des sciences humaines : Archéologie, Bibliothéconomie, Histoire et Sciences de l'information et de la communication. Se rapprocher des établissements pour connaître la ou les filières dispensées.



IX. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : D09(suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
931	Sciences Sociales **	- Univ. Laghouat - Univ Béjaïa - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Djelfa - C. Univ. Tamanghasset - C. Univ. Tipaza - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 1 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Skikda - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - Univ. Adrar - Univ. Béchar - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbes - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Ain Temouchent - C. Univ. Relizane	03,47 06,19 09,15,44 10,26,28,34 17 11 16,42 04 05 07,30 12 21 23,25,36 24 39 40 41 01 08,37 14,38 20,45 13,22 27 29 32 46 48	Priorité 01 : . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
932	Sciences Sociales **	- Univ. Alger 2 - Univ. Médéa - Univ. Khemis Miliana - Univ. Ghardaia - C. Univ. Aflou - Univ. Sétif 2 - Univ. Jijel - Univ. Constantine 2 - Univ. Bordj Bou Arreridj - Univ. El Tarf - Univ. Oran 2	16,33 26 44 47 03 06,19 18,21 23,25,43 10,15,34 36 31,46		
933	Sciences Sociales **	- Univ. Tizi Ouzou - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. Chlef - Univ. Tlemcen	09,15,34,35 10,28 07,30,47 02,44 13,22,46		

** Filières des sciences sociales : Psychologie, Orthophonie, Sciences de l'éducation, Philosophie, Sciences des Populations, sociologie et anthropologie. Se rapprocher des établissements pour connaître la ou les filières dispensées
 Pour information, la filière de Philosophie est une formation conduisant directement à un master.



IX. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES : D09 (suite)

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
941	Sciences Islamiques **	- Univ. Laghouat - Univ. Alger 1 - Univ. Batna 1 - Univ. El Oued - Univ. M'Sila - Univ. Adrar - Univ. Tlemcen - Univ. Oran 1	03,17,47 09,15,16,26,35,42 04,05,06,12,18,21,23,24,25,36,40,41,43 30,39 07,19,28,34 01,08,11,32,33,37 02,13,14,22,38,44,45,46,48 20,27,29,31	<u>Priorité 01 :</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <u>Priorité 02 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
942	Sciences Islamiques **	- Univ. Bouira - Univ. Ghardaïa	10,26 47		
943	Sciences Islamiques **	- Univ. Sci Islamiques E.A.K.	Toutes les Wilayas		

** Filières des sciences islamiques : Oussoul Eddine, Charia, Langue Arabe et Civilisation Islamique. Se rapprocher des établissements pour connaître la ou les filières dispensées



X. DOMAINE DE FORMATION SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES : D10

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
101	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives *	- Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Bouira - Univ. Alger 3 - Univ. Djelfa - Univ. Boumerdes - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 2 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Souk Ahras - Univ. Chlef - Univ. Mostaganem - USTO (Oran) - C. Univ. El Bayadh - C. Univ. Tissemsilt	03 06,19 10,15,26,28,34 11,16,33 17 15,35 04 05,40,43 07,30,39 12 18,21 41 02,44 27,29,45,46,48 01,08,13,20,22,31,37 32 14,38	Toutes Séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
102	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives *	- Univ. Khemis Miliana - Univ. Sétif 2 - Univ. Annaba - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla	09,26,42,44 06,19 21,23,24,25,36 10,28,34 07,30,47		

(*) L'inscription définitive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical de bonne santé.

XI. DOMAINE DE FORMATION ARTS : D11

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
D11	Arts	- Univ. Djelfa - Univ. Batna 1 - Univ. Constantine 3 - Univ. Tlemcen - Univ. Saida - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 1	03, 06,09,10,11,15,16,17,26, 33,35,42,44,47 05,07,12,28,30,39,40,41 04,18,19,21,23,24,25,34,36,43 13,45,46 08,14,20, 22,32, 02,27,47,48 29,38, 01,31,37,	Toutes Séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat



XII. DOMAINE DE FORMATION LANGUE ET LITTÉRATURE ARABES : D12

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
121	Langue et Littérature Arabes	- Univ. Laghouat - Univ Béjaïa - Univ. Blida 2 - Univ. Bouira - Univ. Alger 2 - Univ. Djelfa - Univ. Boumerdes - C. Univ. Tamanghasset - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 1 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. El Oued - Univ. Khenchela - Univ. Souk Ahras - C. Univ. Mila - Univ. Adrar - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Tiaret (+ A. Ksar Challala) - Univ. Saida - Univ. Mostaganem - Univ. Mascara - Univ. Oran 1 - C. Univ. Tindouf - C. Univ. Tissemsilt - C. Univ. Naama - C. Univ. Relizane	03,47 06,19 09,15,44 10,26,28,34 16,33 17 35 11 04 05 07,30 12 18,21 23,25,36 24 39 40 41 43 01 08 13,22,46 14 20,32 27 29 31 37 38 45 48	Priorité 01 : . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
122	Langue et Littérature Arabes	- Univ. Tizi Ouzou - Univ. Médéa - Univ. Khemis Miliana - C. Univ. Tipaza - C. Univ. Aflou - Univ. Sétif 2 - Univ. Skikda - Univ. Sci Islamiques E.A.K. - Univ. M'Sila - Univ. Ouargla - Univ. El Tarf - Univ. Sidi Bel Abbes - C. Univ. Ain Temouchent	09,15,34 26 44 16,42 03 06,19 21 23,25 10,28 07,30,47 36 13,22 46		
123	Langue et Littérature Arabes	- Univ. Ghardaïa - Univ. Constantine 1 - Univ. Bordj Bou Arreridj - C. Univ. Barika - Univ. Chlef - C. Univ. Maghnia	47 23,25 10,15,34 05 02,44 13,46		



XIII. DOMAINE DE FORMATION LANGUE ET CULTURE AMAZIGHES : D13

Code	Domaine de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
D13	Langue et Culture Amazighes	- Univ. Bejaia - Univ. Bouira - Univ. Tizi Ouzou - Univ. Batna 1	01,06,13,16,18,19,22,23,25,31,33,42 03,10,11,14,17,26,28,32,34,38,44,47 02,08,09,15,20,27,29,35,37,45,46,48 04,05,07,12,21,24,30,36,39,40,41,43	Priorité 01 : . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat

XIV. DOMAINE DE FORMATION ARCHITECTURE URBANISME ET METIERS DE LA VILLE : D14

Code	Filières de Formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
141	Architecture **	- Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Blida 1 - Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Batna 1 - Univ. Biskra - Univ. Tebessa - Univ. Jijel - Univ. Annaba - Univ. Guelma - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Mostaganem - USTO	03,17,47 06 09,11,15,16,26,42,44 04,40 05 07,30,33,39 12 18 21,23,25,36 24,41 01,08,32,37,45 13,46 02,27,48 14,20,22,29,31,38	. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13/20
142	Architecture **	- Univ. Tizi Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Sétif 1	09,10,15,34,35 16 06,19,28,34,43		
143	Gestion des Techniques Urbaines	- Univ. Oum El Bouaghi - Univ. Biskra - Univ. Constantine 3 - Univ. M'Sila	04,05,12,18,19,21,24,36,40,41,43 07,30,33,38,39,45,47 02,03,09,11,15,16,23,25,26,35,42,46,48 01,06,08,10,13,14,17,20,22,27,28,29,31,32,34,37,44		

** L'architecture est une formation à Bac + 5 (Licence + Master)



ANNEXE 02

Domaines ou Filières de formation à recrutement national

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription



DOMAINES OU FILIERES DE FORMATION A RECRUTEMENT NATIONAL

I. Domaine Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
F01	Hydraulique	- Hydraulique	- Univ. Bejaia	Recrutement national	<u>Priorité 01 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02 :</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat
F02	Aéronautique	- Télécommunications spatiales - Exploitation aéronautique - Opérations aériennes - Installations - Propulsion avion - Avionique - Structure avion	- Univ. Blida 1			Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
F03	Electrotechnique	- Energies renouvelables	- Univ. Blida 1			
F04	Hydrocarbures	- Génie pétrolier : production des hydrocarbures - Génie pétrolier : Forage des puits d'hydrocarbures - Génie mécanique : mécanique des chantiers pétroliers - Génie mécanique : mécanique des unités pétrochimiques - Génie mécanique : transport des hydrocarbures - Génie des procédés - Géosciences appliquée : ressources minérales et énergétiques - Economie des hydrocarbures : économie pétrolière - Géophysique : géophysique sismique - Génie électrique : électricité industrielle - Automatisation des procédés industriels : commande automatique	- Univ. Boumerdes			Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat
						Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 14/20



I. Domaine Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
F05	Electronique *	- Ingénierie électrique et électronique	- Univ. Boumerdes	Recrutement national	<u>Priorité 01 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02 :</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement : La moyenne calculée entre les notes de mathématiques et de physique (Maths + Phys)/2 doit être supérieure ou égale à : - 14/20 pour la priorité 1 - 15/20 pour la priorité 2 La note d'anglais doit être supérieure à 12/20
F06	Hygiène et Sécurité industrielle	- Maitrise du risque industriel - Sureté interne des établissements - Hygiène, sécurité et santé au travail - Qualité, hygiène, sécurité et environnement - Génie de l'environnement et procédés	- Univ. Batna 2		<u>Priorité 01 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02 :</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
F07	Electrotechnique	- Energies renouvelables	- Univ. Biskra			
F08	Hydraulique	- Hydraulique	- Univ. Biskra			
F09	Génie minier	- Géotechnique - Environnement minier - Valorisation des ressources minérales - Exploitation minière - Electromécanique minière	- Univ. Tebessa			
F10	Optique et mécanique de précision	- Technologie des matériaux - Mécanique appliquée - Optique instrumentale et photonique - Optométrie - Métrologie et contrôle industriel	- Univ. Sétif 1			

* Enseignement en langue anglaise



I. Domaine Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
F11	Industries pétrochimiques	- Raffinage et pétrochimie - Automatisation et contrôle en industries pétrochimiques - Génie pétrochimique	- Univ. Skikda	Recrutement national	<u>Priorité 01 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02 :</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
F12	Génie minier	- Exploitation des mines - Valorisation des ressources minérales	- Univ. Annaba			
F13	Métallurgie	- Métallurgie	- Univ. Annaba			
F14	Ingénierie des transports	- Ingénierie des transports	- Univ. Constantine 1			
F15	Génie mécanique	- Fabrication mécanique	- Univ. Constantine 1			
F16	Hydrocarbures	- Forage - Production - Mécanique des chantiers pétroliers	- Univ. Ouargla		<u>Priorité 01 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02 :</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
F17	Génie Biomédical	- Images et signaux biomédicaux - Informatique biomédicale - Electronique biomédicale	- Univ. Tlemcen			
F18	Génie industriel	- Productique	- Univ. Tlemcen			
F19	Hygiène et sécurité industrielle	- Sécurité industrielle	- Univ. Oran 2			
F20	Génie industriel	- Maintenance en instrumentation	- Univ. Oran 2			
F21	Electromécanique	- Maintenance en électromécanique	- Univ. Oran 2			



I. Domaine Sciences et Technologie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
F22	Génie maritime	- Propulsion et hydrodynamique navale - Construction et architecture navale	- USTO	Recrutement national	<u>Priorité 01 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02 :</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
F23	Hydraulique	Hydraulique				
F24	Métallurgie	Métallurgie				

II. Domaine Sciences de la Matière

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
K01	Physique	- Physique fondamentale - Energétique	- U.S.T.H.B.	Recrutement National	. Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
	Chimie	- Chimie				



III. Domaine Mathématiques et Informatique

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
L01	Mathématiques	- Mathématiques - Algèbre et cryptographie - Probabilités statistiques - Recherche opérationnelle	- U.S.T.H.B.	Recrutement National	<u>Priorité 01</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13/20
	Informatique	- Informatique - Génie des Télécommunications et réseaux - Ingénierie des systèmes informatiques et Logiciels				
L02	Mathématiques	- Algèbre et géométrie - Analyse - Probabilités - Statistique	- Univ. Constantine 1			
L03	Informatique	- Génie logiciel - Systèmes d'information - Sciences de l'informatique - Technologies de l'information	- Univ. Constantine 2			
L04	Mathématiques	Recherche opérationnelle et aide à la décision	- Univ. Bejaia			



IV. Domaine Sciences de la Nature et de la Vie

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
M01	Sciences Agronomiques	- Production animale - Sol et eau - Production végétale - Agronomie	- Univ. Biskra	Recrutement National	. Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
M02	Sciences Agronomiques	- Agronomie saharienne - Sol et eau - Production végétale - Production animale - Protection des végétaux	- Univ. Ouargla			
M03	Sciences Biologiques	- Eau et environnement	- Univ. Khenchela			
M04	Sciences Biologiques	- Sciences alimentaires	- Univ. Chlef			
M05	Sciences Agronomiques	- Foresterie	- Univ. Tlemcen			
M06	Sciences alimentaires	Sciences alimentaires	- Univ. Constantine 1			

V. Domaine Sciences de la Terre et de l'Univers

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
N01	Géologie	- Géologie et environnement	- Univ. Annaba	Recrutement National	. Mathématiques . Sciences Expérimentales . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20



VI. Domaine Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
P01	Sciences financières et comptabilité	- Comptabilité et audit - Comptabilité et finance - Finance d'entreprise - Finance des banques et des assurances	- Univ. Tizi Ouzou	Recrutement National	<u>Priorité 01</u> . Gestion et Economie <u>Priorité 02</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note de mathématiques doit être supérieure ou égale à 11/20

VII. Domaine Sciences Humaines et Sociales

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
R01	Sciences Humaines - Archéologie	- Archéologie préhistorique - Conservation et restauration en archéologie	- Univ. Alger 2	Recrutement National	<u>Priorité 01</u> : . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <u>Priorité 02</u> : . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
R02	Sciences Humaines - Archéologie	- Conservation du patrimoine	- Univ. Médéa			
R03	Sciences Humaines - Archéologie	- Archéologie antique	- Univ. Guelma			
R04	Sciences Humaines - Bibliothéconomie	- Techniques archivistiques - Bibliothèque et centres de documentation	- Univ. Constantine 2			
R05	Sciences Islamiques – Charia (*)	- Imama **	- Dar El Imam Mohammedia - (Univ. Alger 1)			
R06	Sciences Islamiques – Charia (*)	- Irchad ***				

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'établissement

** Formation de licence professionnalisante exclusivement réservée aux bacheliers de sexe masculin

*** Formation de licence professionnalisante exclusivement réservée aux bacheliers de sexe féminin



VIII. Domaine Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
S01	Activité physique et sportive éducative **	- Education et motricité	- Univ. Constantine 2	Recrutement National	Toutes séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat (**) Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
	Entraînement sportif **	- Entraînement sportif compétitif				
	Administration et gestion du sport **	- Gestion des infrastructures sportives et des ressources humaines				

(**) L'inscription définitive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical de bonne santé.

IX. Domaine Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
G01	Architecture	- Architecture ***	- Univ. Constantine 3	Recrutement National	. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13,50/20
G02	Management de projets de construction	- Conduite opérationnelle de projets				
G03	Urbanisme	- Urbanisme				

*** L'architecture est une formation à Bac + 5 (Licence + Master)



ANNEXE 03

Masters à Cursus Intégré de Licence

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription



I. Masters à Cours Intégré de Licence (MCIL) – Domaine « Sciences et Technologies »

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
H01	Aéronautique	Propulsion spatiale	- Univ. Blida 1	Recrutement National	Priorité 01 : . Mathématiques . Techniques Mathématiques Priorité 02 : . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement : La moyenne calculée entre les notes de mathématiques et de physique (Maths + Phys)/2 doit être supérieure ou égale à : - 13/20 pour la priorité 1 - 14/20 pour la priorité 2
H02	Génie des Polymères	Génie des Polymères	- Univ. Sétif 1			
H03	Génie mécanique	Ingénierie mécanique	- Univ. Constantine 1			
H04	Industries pétrochimiques	Génie pétrochimique	- Univ. Skikda			
H05	Génie des Procédés	Génie des procédés pharmaceutiques	- Univ. Médéa			
H06	Electronique	Industries électroniques	U. Bordj Bou Arreridj			

II. Masters à Cours Intégré de Licence (MCIL) – Domaine « Lettres et Langues Etrangères »

Code	Filières de Formation	Spécialités	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
H07	Traduction	Traduction/Interprétation Arabe/Français/Anglais	- Univ. Alger 2	Recrutement National	. Lettres et Philosophie . Langues Etrangères	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 13/20 Conditions complémentaires : Pour participer au classement, les notes obtenues en langue arabe et en langue française et en langue anglaise doivent être supérieures ou égales à : 13/20



ANNEXE 04

Instituts des Sciences et Techniques Appliquées

**Points de formation et
conditions pédagogiques d'inscription**



I. Instituts des Sciences et Techniques Appliquées (Licences professionnelles)

Code	Domaine de formation	Filières de Formation	Licences professionnelles	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
T01	Sciences et technologies(*)	Hygiène et Sécurité	Hygiène, sécurité et environnement	- Univ. Ouargla – I.S.T.A.	Recrutement national	<u>Priorité 01 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02 :</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
T02		Génie des procédés	Génie chimique Génie de la formulation	- Univ. Bouira – I.S.T.A.			
T03		Hydraulique	Génie de l'eau	- Univ. Constantine 1 – I.S.T.A.			
T04		Génie mécanique	Productique mécanique et industrialisation				
T05		Optique et mécanique de précision	Optique visuelle et lunetterie	- Univ. Oran 1 – I.S.T.A.			
T06	Sciences de la matière(*)	Physique	Matériaux et contrôle physico chimique	- Univ. Oum El Bouaghi – I.S.T.A.		<u>Priorité 01 :</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
T07			Techniques instrumentales	- Univ. Oran 1 - ISTA			
T08	Sciences de la Nature et de la Vie (*)		Technologies des industries laitières et fromagères				
T09		Sciences Agronomiques	Technologie des produits laitiers et dérivés	- Univ. Blida 1 – I.S.T.A.			
			Technologie des eaux et boissons				
			Technologies des céréales et dérivés				
T10	Sciences économiques, de gestion et commerciales(*)		Sciences de gestion	Gestion des ressources humaines		- Univ. Ouargla –I.S.T.A.	<u>Priorité 01</u> . Gestion et Economie <u>Priorité 02</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentale
		Sciences financières et comptabilité	Comptabilité et finance				
T11		Sciences de gestion	Gestion des ressources humaines	- Univ. Oum El Bouaghi – I.S.T.A.			
		Sciences financières et comptabilité	Comptabilité et finance				

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'institut des Sciences et Techniques Appliquées concerné.



I. Instituts des Sciences et Techniques Appliquées (Licences professionnelles) (Suite)

Code	Domaine de formation	Filières de Formation	Licences professionnelles	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
T12	Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville (*)	Géomètre Topographe	Géomètre Topographe	- Univ. Tlemcen – I.S.T.A.	Recrutement national	<u>Priorité 01 :</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02 :</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'institut des Sciences et Techniques Appliquées concerné



ANNEXE 05

Classes préparatoires

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription



POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

I. Classes Préparatoires en Sciences et Technologies (CP-ST)

Code	Classe préparatoire (CP)	Ecoles Supérieures	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
C01	CP-ST - Ecole Supérieure des Technologies Industrielles de Annaba	- Ecole Nationale Polytechnique d'Alger - Ecole Nationale Polytechnique d'Oran - Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics - Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique - Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie d'Annaba - Ecole Supérieure des Technologies Industrielles de Annaba - Ecole Supérieure des Sciences Appliquées de Tlemcen - Ecole Supérieure en Génie Electrique et Energétique d'Oran	Recrutement national	<u>Priorité 01</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat <u>Pour la Priorité 01</u> supérieure ou égale à 13/20 <u>Pour la Priorité 02</u> supérieure ou égale à 14/20 Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de Mathématiques et de Physique (Maths + Phys)/2 doit être : <u>Pour la Priorité 01</u> supérieure ou égale à 13/20 <u>Pour la Priorité 02</u> supérieure ou égale à 14/20
C02	CP-ST - Ecole Supérieure des Sciences Appliquées de Tlemcen				
C03	CP-ST - Ecole Supérieure en Génie Electrique et Energétique d'Oran				
C04	CP-ST - Ecole Nationale Polytechnique d'Alger				
C05	CP-ST - Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique				
C06	CP-ST - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics				
C07	CP-ST - Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine				
C08	CP-ST - Ecole Nationale Polytechnique d'Oran				
C09	CP-ST - Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie d'Annaba				
C10	CP-ST - Univ. Laghouat				
C11	CP-ST - Univ. Blida 1				
C12	CP-ST - Univ. Guelma				
C13	CP-ST - Univ. Ouargla				
C14	CP-ST - Univ. Batna 2				



II. Classes Préparatoires en Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion (CP-SECSG)

Code	Classe préparatoire	Ecoles Supérieures	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
C31	CP-SECSG –Ecole Supérieure de Gestion et Commerce International de Koléa	- Ecole des Hautes Etudes Commerciales - Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée - Ecole Supérieure de Commerce - Ecole Supérieure de Gestion et Commerce International de Koléa - Ecole Supérieure des Sciences de Gestion de Annaba - Ecole Supérieure de Comptabilité et de Finance de Constantine - Ecole Supérieure de Management de Tlemcen - Ecole Supérieure d'Economie d'Oran	Recrutement national	Priorité 01 . Mathématiques . Techniques . Mathématiques . Gestion et Economie Priorité 02 . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20 Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la note de mathématiques doit être supérieure ou égale à 12/20
C32	CP-SECSG - Ecole Supérieure des Sciences de Gestion de Annaba				
C33	CP-SECSG - Ecole Supérieure de Comptabilité et de Finance de Constantine				
C34	CP-SECSG Ecole Supérieure de Management de Tlemcen				
C35	CP-SECSG - Ecole Supérieure d'Economie d'Oran				
C36	CP-SECSG - Ecole Supérieure de Commerce - Koléa				
C37	CP-SECSG - Ecole des Hautes Etudes Commerciales - Koléa				
C38	CP-SECSG - Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée- Koléa				



III. Classes Préparatoires en Sciences de la Nature et de la Vie (CP-SNV)

Code	Classe préparatoire	Ecoles Supérieures	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
E01	CP-SNV – Ecole Supérieure des Sciences de l'Aliment et des Industries Agroalimentaires d'Alger	- Ecole Nationale Supérieure Agronomique d'Alger, - Ecole Supérieure des Sciences de l'Aliment et des Industries Agroalimentaires d'Alger - Ecole Supérieure Agronomique de Mostaganem - Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie de Constantine - Ecole Nationale Supérieure en Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral d'Alger (pour les spécialités « Aquaculture » et « Halieutique »)	Recrutement national	. Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques . Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat. Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
E02	CP-SNV - Ecole Supérieure Agronomique de Mostaganem				
E03	CP-SNV - Univ. Batna 1				
E04	CP-SNV - Univ. Sidi Bel Abbas				
E05	CP-SNV - Ecole Nationale Supérieure Agronomique				
E06	CP-SNV - Univ. El Oued				

IV. Classe Préparatoire en Informatique (CP-Inf)

Code	Classe préparatoire	Ecole Supérieure	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
E21	CP-Inf - Ecole Nationale Supérieure en Informatique - Alger	- Ecole Nationale Supérieure en Informatique d'Alger - Ecole Supérieure en Informatique de Sidi Bel Abbas	Recrutement national	<u>Priorité 01</u> . Mathématiques . Techniques . Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée de Mathématiques, Physique et Moyenne générale du baccalauréat (Maths + Phys + Moy Bac)/3 doit être: <u>Pour la Priorité 01</u> supérieure ou égale à 13/20 <u>Pour la Priorité 02</u> supérieure ou égale à 14/20
E22	CP-Inf - Ecole Supérieure en Informatique - Sidi Bel Abbas			<u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales	



V. Classes Préparatoire spécifiques (CP-Sp)

Code	Classe Préparatoire	Ecole Supérieure	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
E31	CP-Sp - Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme Alger	- Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme - Alger	Recrutement national	. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 14/20
E32	CP-Sp - Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie - Constantine	- Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie - Constantine			
E33	CP-Sp - Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral	- Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral - Alger			Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20



ANNEXE 06

Ecoles Nationales Supérieures et Instituts

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription



Ecoles Nationales Supérieures et Instituts

Tableaux	Ecoles Nationales Supérieures et Instituts	Codes
I	Ecole Nationale Supérieure de Technologie - Alger	EC1
	Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire - Alger	EC2
	Institut Vétérinaire de Constantine 1	EC3
	Institut Vétérinaire de Batna 1	EC4
	Institut Vétérinaire de Tiaret	EC5



I. ECOLES NATIONALES SUPERIEURES ET INSTITUTS

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
EC1	Technologie	Ecole Nationale Supérieure de Technologie - Alger	Recrutement national	<u>Priorité 01</u> .Mathématiques, . Techniques Mathématiques, <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales	<u>Priorité 01 et 02</u> Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être : <u>Pour la Priorité 01</u> supérieure ou égale à 13/20 <u>Pour la Priorité 02</u> supérieure ou égale à 14/20
EC2	Docteur Vétérinaire	Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire - Alger	Recrutement national	. Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 14/20
EC3	Docteur Vétérinaire	Institut Vétérinaire – Univ. Constantine 1			
EC4	Docteur Vétérinaire	Institut vétérinaire – Univ. Batna 1			
EC5	Docteur Vétérinaire	Institut Vétérinaire – Univ. Tiaret			



ANNEXE 07

Ecoles Normales Supérieures

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription



I. ECOLES NORMALES SUPERIEURES ET ECOLE NORMALE SUPERIEURE d'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

I. 1. FILIERES DE FORMATION

Codes	Filières
400	Professeur de l'Ecole Primaire en Arabe (P.E.P.)
401	Professeur de l'Ecole Primaire en Français (P.E.P.)
402	Professeur de l'Ecole Primaire en Langue Amazighe (P.E.P.)
403	Professeur de l'Enseignement Moyen en Langue et Littérature Arabes (P.E.M.)
404	Professeur de l'Enseignement Moyen en Langue Française (P.E.M.)
405	Professeur de l'Enseignement Moyen en Langue Anglaise (P.E.M.)
406	Professeur de l'Enseignement Moyen en Histoire - Géographie (P.E.M.)
407	Professeur de l'Enseignement Moyen en Musique (P.E.M.)
408	Professeur de l'Enseignement Moyen en Sciences Naturelles (P.E.M.)
409	Professeur de l'Enseignement Moyen en Sciences Exactes (P.E.M.)
410	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Langue et Littérature Arabes (P.E.S.)
411	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Langue Française (P.E.S.)
412	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Langue Anglaise (P.E.S.)
413	Professeur de l'Enseignement Secondaire en en Histoire – Géographie (P.E.S.)
414	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Philosophie (P.E.S.)
415	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Musique (P.E.S.)
416	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Sciences Naturelles (P.E.S.)
417	Professeur de l'Enseignement Secondaire en Sciences Exactes (P.E.S.)

II. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
400	Arabe (*) (P.E.P.)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Bou Saâda - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar - E.N.S. Mostaganem - E.N.S. Oran	03,17,26 09,10,15,16,35,42,44 28,34 04,05,06,12,18,19,21,23, 24,25,36,40,41,43 07,11,30,33,39,47 01,08,32,37,45 02,14,27,29,38,48 13,20,22,31,46	<u>Priorité 01</u> . Sciences Expérimentales . Mathématiques <u>Priorité 02</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 10/20 dans l'épreuve de langue principale de la filière choisie
401	Français (*) (P.E.P.)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Bou Saâda - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar - E.N.S. Mostaganem - E.N.S. Oran	03,17,47 09,10,15,16,26,35,42,44 06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,36, 40,41,43 28,34 07,11,30,33,39 01,08,32,37,45 02,14,27,29,38,48 13,20,22,31,46	<u>Priorité 01</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	
402	Langue Amazighe (*) (P.E.P.)	- E.N.S. Bouzaréah	Recrutement National	Toutes séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
403	Langue et Littérature Arabes(*) (P.E.M)	- E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Laghouat - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar	02,09,10,13,14,15,16,20, 22,27,29,31,35,38,42,44, 46,48 03,11,17,26,28,47 06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,34, 36,40,41,43 07,30,33,39 01,08,32,37,45	<u>Priorité 01</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure à 10/20 dans l'épreuve de la filière choisie

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.



II. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
404	Langue Française(*) (P.E.M)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar - E.N.S. Mostaganem	03,17,26 09,10,15,16,35,42,44 06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,28, 34,36,40,41,43 07,11,30,33,39,47 01,08,32,37,45 02,13,14,20,22,27,29,31, 38,46,48	Priorité 01 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure à 10/20 dans l'épreuve de la filière choisie
405	Langue Anglaise(*) (P.E.M)	- E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Laghouat - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla	01,02,09,10,13,14,15,16, 20,22,27,29,31,35,37,38, 42,44,45,46,48 03,11,17,26,28,32,47 06,18,19,34 04,05,08,12,21,23,24,25, 36,40,41,43 07,30,33,39		
406	Histoire- Géographie(*) (P.E.M)	- E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine	01,02,03,09,10,13,14,15, 16,17,20,22,26,27,29,31, 32,35,37,38,42,44,45,46, 47,48 06,18,19 04,05,07,08,11,12,21,23, 24,25,28,30,33,34,36,39, 40,41,43		
407	Musique(*) (P.E.M)	- E.N.S. Kouba	Recrutement National	Toutes séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.



II. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
408	Sciences Naturelles ^(*) (P.E.M)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Kouba - E.N.S.E.T. Skikda - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla	03,17,26,28,32 01,02,06,08,09,10,13,14, 15,16,20,22,27,29,31,35, 37,38,42,44,45,46,48 12,18,21,23,24,36,41 04,05,19,25,34,40,43 07,11,30,33,39,47	. Sciences Expérimentales . Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes des Sciences Naturelles et de Mathématique : $(Sc. Nat + Maths)/2$ doit être supérieure ou égale à 12/20
409	Sciences Exactes ^(*) (P.E.M)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Kouba - E.N.S.E.T. Skikda - E.N.S. Constantine - E.N.S. Sétif - E.N.S. Bou Saâda - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar	03,17,26 02,09,10,13,14,15,16,20, 22,27,29,31,35,38,42,44, 46,48 12,21,23,24,36,41 04,05,25,40,43 06,18,19 28,34 07,11,30,33,39,47 01,08,32,37,45	<u>Priorité 01:</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02:</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de Mathématiques et de Physique (Maths + Phys)/2 doit être supérieure ou égale à 12/20
410	Langue et Littérature Arabes ^(*) (P.E.S)	-E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Laghouat - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar	02,09,10,13,14,15,16,20, 22,27,29,31,35,38,42,44, 46,48 03,11,17,26,28,47 06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,34, 36,40,41,43 07,30,33,39 01,08,32,37,45	<u>Priorité 01</u> . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères <u>Priorité 02</u> . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 10/20 dans l'épreuve de la filière choisie

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.



II. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
411	Langue Française ^(*) (P.E.S)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Bou Saâda - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Mostaganem - E.N.S. Oran - E.N.S. Bechar	03,17,26 09,10,15,16,35,42,44 06,18,19 04,05,12,21,23,24,25,36, 40,41,43 28,34 07,11,30,33,39,47 02,14,27,29,38,48 13,20,22,31,46 01,08,32,37,45	Priorité 01 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 10/20 dans l'épreuve de la filière choisie
412	Langue Anglaise ^(*) (P.E.S)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Oran	03,17,26,47 09,10,15,16,35,42,44 06,18,19,28,34 04,05,12,21,23,24,25,36, 40,41,43 07,11,30,33,39 01,02,08,13,14,20,22,27, 29,31,32,37,38,45,46,48		
413	Histoire Géographie ^(*) (P.E.S)	-E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Sétif - E.N.S. Constantine	01,02,03,09,10,11,13,14, 15,16,17,20,22,26,27,29, 31,32,35,37,38,42,44,45, 46,47,48 06,18,19 04,05,07,08,12,21,23,24, 25,28,30,33,34,36,39,40, 41,43	Priorité 01 . Lettres et Philosophie . Langues Etrangères Priorité 02 . Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Le choix de la filière est conditionné par une note obtenue au baccalauréat supérieure ou égale à 10/20 dans l'épreuve de la filière choisie
414	Philosophie ^(*) (P.E.S)	-E.N.S. Bouzaréah - E.N.S. Constantine	02,03,09,10,11,13,14,15, 16,17,20,22,26,27,29,32, 35,37,38,42,44,45,46,47, 48 01,04,05,06,07,08,12,18, 19,21,23,24,25,28,30,31, 33,34,36,39,40,41,43		

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.



II. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat et Priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
415	Musique ^(*) (P.E.S)	E.N.S. Kouba	Recrutement national	Toutes séries de Baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
416	Sciences Naturelles ^(*) (P.E.S)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Kouba - E.N.S.E.T. Skikda - E.N.S. Constantine - E.N.S. Ouargla	03,17,26,28,32,47 01,02,06,08,09,10,13,14, 15,16,20,22,27,29,31,35, 37,38,42,44,45,46,48 12,18,21,23,24,36,41 04,05,19,25,34,40,43 07,11,30,33,39	. Sciences Expérimentales . Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes des Sciences Naturelles et de Mathématique : $(Sc. Nat + Maths)/2$ doit être supérieure ou égale à 12/20
417	Sciences Exactes ^(*) (P.E.S.)	- E.N.S. Laghouat - E.N.S. Kouba - E.N.S.E.T. Skikda - E.N.S. Constantine - E.N.S. Sétif - E.N.S. Bou Saâda - E.N.S. Ouargla - E.N.S. Bechar - E.N.S. Mostaganem - E.N.S. Oran	03,17,26,47 09,10,15,16,35,42,44 12,21,23,24,36,41 04,05,25,40,43 06,18,19 28,34 07,11,30,33,39 01,08,32,37,45 02,14,27,29,38,48 13,20,22,31,46	<u>Priorité 01:</u> . Mathématiques . Techniques Mathématiques <u>Priorité 02:</u> . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat qui doit être supérieure ou égale à 12/20. Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne calculée entre les notes de Mathématiques et de Physique (Maths + Phys)/2 doit être supérieure ou égale à 12/20

(*) L'inscription définitive sera prononcée après un entretien organisé par l'Ecole Normale Supérieure concernée.



ANNEXE 08

Filières de formation supérieure en Sciences Médicales et Vétérinaires

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription



I. 1. FILIERES DE FORMATION

Code	Filières
700	Docteur en médecine
701	Docteur en pharmacie
702	Docteur en médecine dentaire
703	Docteur vétérinaire





I. 2. POINTS DE FORMATION ET CONDITIONS PEDAGOGIQUES DE PREINSCRIPTION

Code	Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
700	Docteur en médecine (*)	- Univ. Laghouat - Univ. Béjaïa - Univ. Blida 1 - Univ. Tizi-Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Batna 2 - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Constantine 3 - Univ. Ouargla - Univ. Bechar - Univ. Tlemcen - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Mostaganem - Univ. Oran 1	03,17,47 06 09,26,42,44 10,15,35 11,16 04,05,07,12,40 19,28,34, 21,23,24,36,41 18,25,43 30,33,39 01,08,32,37 13,45,46 14,20,22,29 27 02,31,38,48	. Sciences Expérimentales .Mathématiques .Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 14/20
701	Docteur en pharmacie(*)	- Univ. Blida 1 - Univ. Tizi-Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Batna 2 - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Constantine 3 - Univ. Tlemcen - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Oran 1	03,09,17,26,42,44 10,15,35 11,16,33,47 05,07,30,39,40 06,19,28,34,43 21,23,24,36,41 04,12,18,25 01,08,13,45,46 14,20,22,29,32 02,27,31,37,38,48		
702	Docteur en médecine dentaire (*)	- Univ. Blida 1 - Univ. Tizi-Ouzou - Univ. Alger 1 - Univ. Sétif 1 - Univ. Annaba - Univ. Constantine 3 - Univ. Tlemcen - Univ. Sidi Bel Abbès - Univ. Oran 1	03,09,17,26,42,44 10,15,35 11,16,33,47 05,06,07,19,28,34 23,24,30,36,39,40,41 04,12,18,21,25,43 01,08,13,45,46 14,20,22,29,32 02,27,31,37,38,48		
703	Docteur vétérinaire	- Univ. Blida 1 - Univ. El Tarf - Univ. Souk Ahras	01,02,03,06,08,09,10,11, 13,14,15,16,17,20,22,26, 27,29,31,32,33,35,37,38, 42,44,45,46,47,48 05,07,18,19,21,23,25,28, 30,34,36,39,43 04,12,24,40,41	. Sciences Expérimentales . Mathématiques . Techniques Mathématiques	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20

(*) Pour assurer une meilleure répartition des nouveaux bacheliers, certains rattachements de circonscriptions géographiques peuvent être modifiés.

ANNEXE 09

Baccalauréat Spécifique

Points de formation et conditions pédagogiques d'inscription



I. Concordance des séries du baccalauréat spécifique (Lycée Bouamama), par rapport aux autres baccalauréats délivrés par l'Education nationale :

Séries du Baccalauréat Spécifique	Concordance
Science	Sciences expérimentales
Lettres et langues étrangères	Langues étrangères
Economique et sociale	Gestion et économie
Sciences et techniques du management et de la gestion	Gestion et économie

II. Filières d'accès selon les séries de baccalauréat spécifique :

Séries du Baccalauréat spécifique	Filières de formation	établissements de formation	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires d'inscription
Sciences	Toutes les filières ouvertes pour le baccalauréat "sciences expérimentales"	Tous les établissements dispensant les filières conditionnées par l'obtention d'un baccalauréat « sciences expérimentales »	Les mêmes conditions que celle fixées dans la présente circulaire pour les filières relevant des baccalauréats : - Sciences expérimentales - Langues étrangères - Gestion et économie + Moyennes minimales d'accès
Lettres et langues étrangères	Toutes les filières ouvertes pour le baccalauréat "Langues étrangères"	Tous les établissements dispensant les filières conditionnées par l'obtention d'un baccalauréat « langues étrangères »	
Economique et sociale Sciences et techniques du management et de la gestion	Toutes les filières ouvertes pour le baccalauréat "Gestion et économie"	Tous les établissements dispensant les filières conditionnées par l'obtention d'un baccalauréat « Gestion et économie »	



ANNEXE 10

Tutelle Pédagogique

**Etablissements Hors
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**



Ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la Communication

04, Boulevard Krim Belkacem - Alger 16027

Etablissements sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- Institut National des Télécommunications et des Technologies de l'information et de la Communication - Route de Senia 31000 Oran M'Nouer.

- Institut National de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication - Route de Larbâa BP 156 Eucalyptus 16220 Alger.

Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et Conditions Pédagogiques Complémentaires de Préinscription
Ingénieur d'état en télécommunications	INTTIC* http://www.ito.dz	Recrutement National	. Mathématiques . Techniques Mathématiques : Option Génie électrique . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 13/20 la sélection se fera sur la base de la moyenne (Bac + Maths + Physique)/3
Licence en télécommunications	INPTIC http://www.inptic.edu.dz	Recrutement National	. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat la sélection se fera sur la base de la moyenne (Bac + Maths + Physique)/3

(*) Le candidat doit se préinscrire en ligne selon l'établissement choisi à l'une des adresses suivantes :

INTTIC <http://www.ito.dz>

INPTIC <http://www.inptic.edu.dz>

Préinscriptions : 10-20 août 2016 - Inscription définitive : du 28 août au 1^{er} septembre 2016.



Ministère de la Culture

Palais de la Culture – Plateau des Annassers – BP 100 – Alger

Etablissements sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- Ecole supérieure des Beaux-arts - Parc Ziriyab, Boulevard Krim Belkacem, Alger.
- Institut supérieur des métiers des arts du spectacle et de l'audiovisuel - Rue Larbi Tebessi, Bordj El Kiffan, Alger.
- Ecole Nationale de Conservation et de Restauration des Biens Culturels - 01, Place Abdellaoui (ex Henry Klein).
- Institut national supérieur de musique –13, Avenue du 1^{er} Novembre, Alger.

Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et Conditions Pédagogiques Complémentaires de Préinscriptions
Licence en Arts (Beaux-Arts)	ESBA** esba@m-culture.gov.dz	Recrutement National	Toutes séries de baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : - Concours sur épreuves écrites - Entretien devant un jury -
Licence en Arts (Arts visuels)	ISMAS*** ismas@m-culture.gov.dz		. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat pour les candidats n'ayant pas plus de 30 ans
Licence en Arts (Arts du spectacle)			Toutes séries de baccalauréat	
Licence en Architecture (Biens culturel)	ENCRBC**** encrbc@gmail.com		. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 11/20.

(**) ESBA : Accès sur Concours prévu le 18-19 septembre 2016

(***) ISMAS : Accès sur Concours prévu le 11 septembre 2016

(****) ENCRBC : Accès sur Concours prévu le 18 septembre 2016



Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Artisanat

Telemly – Alger

Etablissements sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- Ecole Nationale Supérieure du Tourisme d'Alger. 02, Bd Frantz Fanon Les TAGARINS El - Aurassi Alger.

Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et Conditions Pédagogiques Complémentaires de Préinscription
Licence en Gestion - Agences de tourisme et voyages - Management du développement du tourisme	ENST* www.enst-algerie.dz	Recrutement National	. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales . Gestion et Economie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20.

ENST : Accès sur Concours prévu en septembre 2016



Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière

El Madania- Alger

Etablissements sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- Instituts Nationaux de Formation Supérieure Paramédicale (24 instituts)
- Instituts Nationaux de Formation Supérieure Paramédicale de sage-femme (03 instituts)

Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement
Licence en Sciences infirmières - Soins, - Rééducation et réadaptation, - Médico-technique,	www.infpf.dz	Recrutement National	. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat
Licence en Sciences infirmières - Médico-sociale,			. Langues Etrangères . Lettre et Philosophie . Gestion et Economie	
- Sages-femmes (Bac + 5)			. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	

INFS Paramédicale (24): Adrar, AinDefla, Batna, Bejaia, Biskra, Bechar, Blida, Bouira, Tebessa, Tiaret, Alger, Jijel, Sétif, Saida, Skikda, Sidi Bel Abbès, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'Sila, Mascara, Ouargla, Oran 1(Hai Essalem), Oran 2 (Hai El Amir).

INFS Sages-femmes(03) :Annaba, Tlemcen, Tizi-Ouzou



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

Belouizdad- Alger

Etablissement sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- Ecole Supérieure de la Sécurité Sociale d'Alger. Ben Aknoun - Alger.

Formations de Masters	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Diplômes d'accès	Base de classement
Gestion des systèmes d'information de la protection sociale	ESSS www.esss-algerie.dz	Recrutement National	Licence ou ingénieur en - Mathématiques - Informatique, (option : Système d'information) - Statistiques - Gestion - Economie appliquée - Recherche opérationnelle.	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue en licence ou ingéniorat
Actuariat à finalité spécialisée Sécurité sociale			Licence ou ingénieur en - Mathématiques, - Informatique (option : Système d'information) - Statistiques (option : statistiques appliquées/Finances et actuariat) - Actuariat, - Sciences économiques (option : Econométrie) - Mathématiques appliquées - Recherche opérationnelle	
Droit de la protection sociale			Licence en - Droit - Sciences Politiques - Diplôme de l'école nationale d'administration	
Management stratégique et opérationnel des organismes de protection sociale			Licence ou ingénieur en - Sciences économiques - Gestion - Sciences financières - Economie appliquée - Diplôme de l'école nationale d'administration - Informatique, (option : Système d'information), - Recherche opérationnelle	

ESSS : Accès sur Concours oral prévu en septembre 2016



Ministère de la jeunesse et des Sports

Place du 1^{er} Mai- Alger

Etablissement sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- Ecole Supérieure de Science et Technologie du Sport. Dely-Brahim.BP 71 El-Biar - Alger.www.essts.dz

Filières de formation	Etablissements de Formation*	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement
Master (Administration et Gestion du Sport et Entraînement Sportif)	ESSTS www.essts.dz	Recrutement National	Toutes séries de baccalauréat	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue en licence.
- Conseiller du sport (05 ans)*				



Ministère des Transports

01, Chemin, IBNOU-BADIS AL-MOUIZ (Ex POIRSON 16300. El-Biar – Alger – ALGERIE

Etablissements sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :

- Ecole Nationale Supérieure Maritime. BP 61. Bou-Ismaïl 42145 6- Tipaza
- Institut Supérieur de Formation Ferroviaire. Route Nationale n° 05. Rouïba – Alger.
- Institut Hydrométéorologique de Formation et de Recherche. BP7019.Ibn Rochd. Seddikia - Oran.

Filières de formation	Etablissements de Formation	Circonscriptions géographiques d'inscription	Séries de Baccalauréat	Base de classement et Conditions Pédagogiques Complémentaires de Préinscription
Ingénieur (Science de la Navigation et Mécanique Navale)	E.N.S.M. www.ensm.edu.dz	Recrutement National	. Mathématiques . Techniques Mathématiques . Sciences Expérimentales	Le classement se fait sur la base de la 2 ^{ème} année universitaire accomplie avec succès dans le domaine « Sciences et Technologies »
Ingénieur (Météorologie)	I.H.F.R. www.ihfr.edu.dz			Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat doit être supérieure ou égale à 12/20
Ingénieur (Transport Terrestre)	I.S.F.F. www.isff_sdap@yahoo.fr			Le classement se fait sur la base de la 2 ^{ème} année universitaire accomplie avec succès dans les domaines : «Sciences et Technologies», «Mathématiques-Informatique» et «Sciences de la Matière»
Licence (Transport Terrestre)	I.S.F.F.			Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat Conditions complémentaires : Pour participer au classement, la moyenne générale obtenue au baccalauréat, doit être supérieure ou égale à : - 12/20 en Sciences Expérimentales - 11/20 en Mathématiques - 11/20 en Techniques Mathématiques

ENSM - ISFF: Accès sur concours sur épreuves écrites et orales à compter du 18 septembre 2016.

IHFR : Accès sur concours sur étude de dossier



ANNEXE 11

Code des Wilayas

Région Ouest

Wilayas	Code
ADRAR	01
CHLEF	02
BECHAR	08
TLEMCEN	13
TIARET	14
SAIDA	20
SIDI BEL ABBES	22
MOSTAGANEM	27
MASCARA	29
ORAN	31
EL BAYADH	32
TINDOUF	37
TISSEMSILT	38
NAAMA	45
AIN TEMOUCHENT	46
RELIZANE	48

Région Centre

Wilayas	Code
LAGHOUAT	03
BÉJAÏA	06
BLIDA	09
BOUIRA	10
TAMANGHASSET	11
TIZI OUZOU	15
ALGER	16
DJELFA	17
MEDEA	26
ILLIZI	33
BOUMERDES	35
TIPAZA	42
AIN DEFLA	44
GHARDAIA	47

Région Est

Wilayas	Code
OUM EL BOUAGHI	04
BATNA	05
BISKRA	07
TEBESSA	12
JIJEL	18
SETIF	19
SKIKDA	21
ANNABA	23
GUELMA	24
CONSTANTINE	25
M'SILA	28
OUARGLA	30
BORDJ BOU ARRERIDJ	34
EL TARF	36
EL OUED	39
KHENCHELA	40
SOUK AHRAS	41
MILA	43



ANNEXE 12

Réseau des Etablissements universitaires



Liste des Etablissements de l'Enseignement Supérieur par Wilaya (W)
49 Universités + l'Université de la Formation Continue

W01 - Université d'Adrar
W02 - Université de Chlef
W03 - Université de Laghouat
W04 - Université d'Oum El Bouaghi
W05 - Université de Batna 1
W05 - Université de Batna 2
W06 - Université de Bejaia
W07 - Université de Biskra
W08 - Université de Béchar
W09 - Université de Blida 1
W09 - Université de Blida 2
W10 - Université de Bouira
W12 - Université de Tebessa
W13 - Université de Tlemcen
W14 - Université de Tiaret
W15 - Université de Tizi Ouzou
W16 - Université d'Alger 1
W16 - Université d'Alger 2
W16 - Université d'Alger 3
W16 - U.S.T.H.B.
W17 - Université de Djelfa
W18 - Université de Jijel
W19 - Université de Sétif 1
W19 - Université de Sétif 2
W20 - Université de Saida
W21 - Université de Skikda

W22 - Université de Sidi Bel Abbès
W23 - Université de Annaba
W24 - Université de Guelma
W25 - Université de Constantine 1
W25 - Université de Constantine 2
W25 - Université de Constantine 3
W25 - Université des Sciences Islamiques EAK
W26 - Université de Médéa
W27 - Université de Mostaganem
W28 - Université de M'Sila
W29 - Université de Mascara
W30 - Université de Ouargla
W31 - Université d'Oran 1
W31 - Université d'Oran 2
W31 - U.S.T.O.
W34 - Université de Bordj Bou Arreridj
W35 - Université de Boumerdes
W36 - Université d'El Tarf
W39 - Université d'El Oued
W40 - Université de Khenchela
W41 - Université de Souk Ahras
W44 - Université de Khemis Miliana
W47 - Université de Ghardaïa
+ Université de la formation continue (UFC).(toutes les wilayates)

13 Centres Universitaires

W03 - Centre Universitaire d'Aflou
W05 - Centre Universitaire de Barika
W11 - Centre Universitaire de Tamanghasset
W13 - Centre Universitaire de Maghnia
W32 - Centre Universitaire d'El Bayadh
W33 - Centre Universitaire d'Illizi
W37 - Centre Universitaire de Tindouf

W38 - Centre Universitaire de Tissemsilt
W42 - Centre Universitaire de Tipaza
W43 - Centre Universitaire de Mila
W45 - Centre Universitaire de Naâma
W46 - Centre Universitaire de Ain Temouchent
W48 - Centre Universitaire de Relizane

40 Ecoles

29 Ecoles Supérieures:

W09 - Ecole Nationale Supérieure d'Hydraulique
W13 - Ecole Supérieure des Sciences Appliquées de Tlemcen
W13 - Ecole Supérieure de Management de Tlemcen
W16 - Ecole Supérieure de Gestion et Commerce International de Koléa
W16 - Ecole Supérieure des Sciences de l'Aliment et des Industries Agroalimentaires d'Alger
W16 - Ecole Nationale Polytechnique d'Alger
W16 - Ecole Nationale Supérieure Agronomique
W16 - Ecole Nationale Supérieure en Informatique d'Alger
W16 - Ecole Nationale Supérieure de Journalisme et des Sciences de l'Information
W16 - Ecole Nationale Supérieure des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral
W16 - Ecole Nationale Supérieure de Technologie
W16 - Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics
W16 - Ecole Nationale Supérieure Vétérinaire
W16 - Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme

W22 - Ecole Supérieure en Informatique de Sidi Bel Abbès
W23 - Ecole Supérieure des Sciences de Gestion de Annaba
W23 - Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Métallurgie
W23 - Ecole Supérieure des Technologies Industrielles de Annaba
W25 - Ecole Supérieure de Comptabilité et de Finance de Constantine
W25 - Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Constantine
W25 - Ecole Nationale Supérieure de Biotechnologie - Constantine
W27 - Ecole Supérieure Agronomique de Mostaganem
W31 - Ecole Supérieure d'Economie d'Oran
W31 - Ecole Nationale Polytechnique d'Oran
W31 - Ecole Supérieure en Génie Electrique et Energétique d'Oran
W42 - Ecole des Hautes Etudes Commerciales
W42 - Ecole Nationale Supérieure de Management
W42 - Ecole Nationale Supérieure en Statistique et en Economie Appliquée
W42 - Ecole Supérieure de Commerce

11 Ecoles Normales Supérieures :

W03 - Ecole Normale Supérieure de Laghouat
W08 - Ecole Normale Supérieure de Bechar
W16 - Ecole Normale Supérieure de Bouzaréah
W16 - Ecole Normale Supérieure de Kouba
W19 - Ecole Normale Supérieure de Sétif
W21 - Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de Skikda

W25 - Ecole Normale Supérieure de Constantine
W27 - Ecole Normale Supérieure de Mostaganem
W28 - Ecole Normale Supérieure de Bou Saâda
W30 - Ecole Normale Supérieure de Ouargla
W31 - Ecole Normale Supérieure d'Oran

02 Annexes

W14- Annexe de Sougheur (U. Tiaret)
W14- Annexe de Ksar Chellala (U. Tiaret)

